

Communiqué de Presse

Émeute survenue en marge de la Braderie 2017 à La Chaux-de-Fonds, 19 interpellations au terme de l'enquête

Suite à l'émeute intervenue en marge de la Braderie de la Chaux-de-Fonds, le dimanche 3 septembre 2017 aux premières heures du jour, 19 personnes ont été interpellées et entendues dans le cadre de cette affaire. Elles vont toutes faire l'objet d'une dénonciation à la justice.

Pour mémoire, lors de la Braderie 2017, alors qu'une patrouille de la police neuchâteloise sécurisait l'intervention d'une ambulance du SIS des Montagnes Neuchâteloise à Espacité à La Chaux-de-Fonds, appelée pour une personne blessée à l'arme blanche, policiers et pompiers avaient été pris à partie par plusieurs individus lesquels avaient lancé divers projectiles sur les intervenants provoquant une émeute. Un important engagement de police avait été rendu nécessaire afin de contenir l'émeute à l'extérieur de la fête et rétablir l'ordre afin d'éviter de dangereux mouvements de foule. Cette émeute, qui n'avait heureusement pas fait de blessé, a provoqué pour plus de CHF 53'000.- de dégâts sur des véhicules et des bâtiments, dont CHF 19'000.- pour la seule ambulance du SISMN prise sous les jets des émeutiers. Le soir en question, 4 personnes avaient été interpellées. Par la suite, la police neuchâteloise a mené de nombreuses investigations et a pu identifier dix-neuf individus qui ont participé à cette émeute. Toutes ces personnes sont des hommes, âgés pour la plupart entre dix-sept et vingt-neuf ans. Seize de ces personnes habitent La Chaux-de-Fonds, une à Neuchâtel, une au Locle et une dans le canton de Berne. Seuls trois d'entre eux n'étaient pas connus des services de police lors des faits. Toutes ces personnes font l'objet de diverses dénonciations au ministère public à Neuchâtel et au Juge des mineurs pour notamment des faits d'émeute, de scandale en état d'ivresse, de dommages à la propriété, de violences et menaces contre les autorités/fonctionnaires, de rixe, d'infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants et d'infractions à la loi fédérale sur les armes et munitions.

Neuchâtel, le 06 février 2018

Pour plus amples renseignements :

Georges-André Lozouet
Service information et prévention
032/889.9000